



Union  
syndicale  
**Solidaires 80**



**1ER MAI : OUI NOS REVENDICATIONS  
SONT ESSENTIELLES !**

**RDV : PLACE DU PILORI À 10H30**

**ABANDON DE LA  
RÉFORME DE  
L'ASSURANCE CHÔMAGE**

**HAUSSE GÉNÉRALE DES  
SALAIRES ET DES  
RETRAITES**

**GRATUITÉ DES  
MASQUES, DES GELS  
ET DES TESTS**

**VACCINATION  
MASSIVE DES  
VOLONTAIRES**

**RETRAIT DE LA LOI  
SÉCURITÉ GLOBALE**

**DE L'ARGENT ET DES  
EMBAUCHES POUR L'HÔPITAL,  
L'ENSEIGNEMENT ET LES  
AUTRES SERVICES PUBLICS**

**RECONQUÊTE DE LA  
SÉCURITÉ SOCIALE DE 45**

**RÉOUVERTURE DES  
LIEUX CULTURELS**

Le 1er mai est la **fête internationale des travailleurs** qui commémore le 1er mai 1891 à Fourmies (Nord), journée de grève et de combat pour la journée de 8h (répression 10 morts et 35 blessés). Il rassemble les travailleurs du monde entier qui se battent **pour un avenir meilleur, des droits nouveaux, contre le capitalisme.**



## L'ASSURANCE CHÔMAGE, PILIER DE NOTRE PROTECTION SOCIALE, EST MENACÉE, que se passe-t-il ?

C'est sur le modèle de la Sécurité Sociale qu'elle est créée en 1958, donc elle est financée par des cotisations, et sa gestion est paritaire (salariés et employeurs)

- En 2018, le gouvernement met les « partenaires sociaux » dans l'incapacité de pouvoir trouver un accord pour une nouvelle convention, et il prend la main pour « étatiser » cette protection.
- Son objectif avoué : **réaliser 3,4 milliards d'euros d'économie sur trois ans**. Pour éviter toute hausse des dépenses, la « solution » : **faire payer les privés d'emploi**
- **Nouvelles règles** (application prévue en deux temps, au 1er novembre 2019 et au 1er avril 2020) :
  - Pour ouvrir des droits, passage à 6 mois de travail en 24 mois, au lieu de 4 en 28 mois, donc **réduction automatique du nombre de bénéficiaires**.
  - Modification du calcul du « salaire journalier de référence » : on y inclut les périodes sans salaire, donc **baisse automatique du montant des allocations**.
  - Pour recharger ses allocations, **6 mois nécessaires** au lieu d'un mois.
- En 2021, après report et modification de certains points du fait de la crise sanitaire par décision du Conseil d'Etat, **ce sont les plus fragiles qui restent les plus visés** :
  - les précaires qui enchainent les périodes de CDD et d'intérim.
  - les femmes qui seront pénalisées par un congé maternité.

Même le Conseil d'Etat a reconnu que certaines mesures **sont une atteinte au principe d'égalité entre les demandeurs d'emploi**.

Selon les études de l'UNEDIC, des centaines de milliers de personnes seront pénalisées par cette réforme. Voici deux exemples tirés de ces études officielles :

- deux salariés avec les mêmes périodes d'emploi et des rémunérations égales, mais l'un est placé en chômage partiel : il se retrouverait avec une allocation mensuelle réduite d'un tiers par rapport à celle de l'autre.
- même écart d'allocation pour des salariés ayant bénéficié d'un congé maternité ou maladie, ce qui a surpris la ministre du travail interviewée le 15 avril !!!!

Le gouvernement s'appuie sur une idéologie ultra libérale : moins on indemnise les demandeurs d'emploi, plus ils rechercheront et accepteront n'importe quel emploi. Ce principe n'aboutit qu'à l'augmentation de la précarité, de la pauvreté et de la baisse des acquis sociaux.

Comme le projet de réforme des retraites, cette attaque contre l'assurance chômage, c'est la réduction de nos droits, et le démantèlement de notre protection sociale.

**Un seul mot d'ordre, RETRAIT de cette réforme.**

**Tous en manifestation le 1er mai à 10h30 place du Pilon Abbeville**